



MAIRIE  
DE  
**LA CAVALERIE**  
Code Postal : 12230

Téléphone : 05.65.62.70.11  
Télécopie : 05.65.62.72.62

COMMUNE DE LA CAVALERIE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
CANTON CAUSSES ROUGIERS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 septembre 2017  
PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres composant  
le Conseil municipal : 15

Nombre de membres  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents ou représentés : 14

Début de séance :  
A 18h00

Fin de séance :  
A 18h40

L'an deux mille dix-sept, le vingt cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François RODRIGUEZ, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 18 septembre 2017

**Étaient présents** : Monsieur François RODRIGUEZ, Monsieur Jean-Michel MONBELLI-VALLOIRE, Madame Sabine AUSSEL, Madame Djamila DRIF SCHWARTZENBERG, Monsieur Ioan ROMIEU, Madame Claudine DELACROIX-PAGES, Monsieur Quentin CADILHAC, Monsieur Gérard GASC, Madame Reine SABLAYROLLES.

**Ont donné procuration** : Madame Lucie BALSAN à Madame Djamila SCHWARTZENBERG, Monsieur Philippe MURATET à Monsieur Jean-Michel MONBELLI-VALLOIRE, Madame Céline VINCEDEAU à Monsieur François RODRIGUEZ, Madame Nadine LONJON à Monsieur Ioan ROMIEU, Monsieur Nicolas MURET à Madame Sabine AUSSEL.

**Était absent** : Monsieur Bruno FERRAND

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel MONBELLI VALLOIRE

La séance est ouverte ce lundi 25 septembre 2017, à 18h00, sous la présidence de Monsieur François RODRIGUEZ, Maire.

Monsieur le Maire annonce que la présente séance fera l'objet d'un enregistrement.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il a proposé, ensuite, de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Désignation du secrétaire de séance**

Proposition : Monsieur Jean-Michel MONBELLI VALLOIRE  
Pour : 14 .....ADOPTÉE

**Adoption du Procès-Verbal de la séance du 14 septembre 2017 :**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'adoption ainsi qu'à la signature du procès-verbal de la séance du 14 juin 2017 rectifié et celui du 14 septembre 2017.

## I. DELIBERATIONS

Si huis clos : L'article L 2121-18 du CGCT précise que « les séances des Conseils Municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

### Ordre du jour :

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

### **1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE 2 POSTES AU SERVICE ECOLE – ENTRETIEN - MENAGE.**

#### **Le Maire rappelle au Conseil Municipal :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 mars 2017,

**Considérant** la nécessité de créer deux emplois d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, en raison de la création d'une classe supplémentaire à l'école publique Jules Verne et de l'impossibilité de prolonger le contrat aidé d'un agent des écoles maternelles,

**Considérant** le report du vote lors du conseil municipal du 14 septembre 2017,

**Considérant** l'avis du directeur de l'établissement scolaire Jules Verne

#### **Le Maire propose à l'assemblée,**

**- la création de deux emplois d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles**

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 :

Filière : **Sociale,**

Cadre d'emploi : **Agent des écoles maternelles,**

Grade : **Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles :**

- ancien effectif **01**

- nouvel effectif **03**

**Après en avoir délibéré, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 12 voix POUR, le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** de créer 2 emplois d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles
- **DIT** que le tableau des effectifs est modifié comme ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017:

EMPLOI	GRADE	OUVERT	POURVU	VACANT
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>				
Secrétaire Général	Attaché territorial	1	1	0
Agent d'accueil	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0
Agent d'accueil	Adjoint administratif	1	1	0
<b>TOTAL SERVICE ADMINISTRATIF</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

EMPLOI	GRADE	OUVERT	POURVU	VACANT
--------	-------	--------	--------	--------

<b>OFFICE DU TOURISME – FILIERE CULTURELLE</b>				
Agent du Patrimoine	Adjoint du patrimoine	1	1	0
<b>TOTAL OFFICE DU TOURISME</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

EMPLOI	GRADE	OUVERT	POURVU	VACANT
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>				
Responsable	Agent de maîtrise	1	1	0
Agent d'entretien	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	0
	Adjoint technique	2	2	0
<b>TOTAL SERVICE TECHNIQUE</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

EMPLOI	GRADE	OUVERT	POURVU	VACANT
<b>SERVICE ECOLE – ENTRETIEN - MENAGE</b>				
Agent des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	3	1	2
Agent d'entretien	Adjoint technique	1	1	0
<b>TOTAL SERVICE ECOLE – ENTRETIEN - MENAGE</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Questions diverses :

### **Familles Rurales**

Monsieur Gérard GASC demande des précisions quant au dossier Familles Rurales. Il annonce qu'il a rencontré Monsieur VANGELISTA qui lui a dit que la subvention accordée par le Conseil Municipal était trop conséquente par rapport à ses besoins.

Monsieur le Maire explique que cette subvention a été accordée pour une année de fonctionnement complète. Il informe le CM que Monsieur VANGELISTA a signé la convention jusqu'au 31 décembre 2017. La commune attend de recevoir les contrats des employés pour étudier leur reprise en CDI de droit public. Cette subvention sera actualisée au 31 décembre 2017 en fonction du bilan.

Madame SABLAYROLLES demande s'il est possible pour la commune d'absorber tous les employés.

Monsieur le Maire explique que le but est de préserver la qualité de service en gelant les dépenses dans l'attente de dotations à hauteur de la population cavaliérienne effective.

L'augmentation constante doit être maîtrisée impérativement.

Monsieur GASC précise que la subvention non utilisée devra être reversée.

Monsieur MONBELLI VALLOIRE informe l'assemblée qu'aucun contrat d'employé n'a été présenté à ce jour en mairie. Ces informations sont primordiales pour lancer une étude financière fiable.

### **Affaires scolaires**

Le maire informe le Conseil Municipal d'un problème récurrent d'inscription scolaire pour les habitants des Liquisses. Il doit rencontrer à cet effet Monsieur FIOL.

Il annonce également qu'une rencontre avec les maires des communes concernées doit être organisée afin de discuter du montant de la participation financière annuelle. Un mode de calcul basé sur le bilan financier des communes sera mis en place.

### **Jobs d'été**

Madame SABLAYROLLES relate des informations qui lui ont été rapportées quant aux emplois d'été, et demande s'il n'était pas possible d'éviter d'embaucher 2 personnes appartenant à la même famille.

Monsieur MONBELLI VALLOIRE explique que toutes les candidatures de cavaliériens intéressés pour travailler un mois sur les deux mois d'été ont été retenues. Ceux qui voulaient travailler deux mois n'ont pas été retenus, La ressource correspondait donc aux besoins...Le système ayant donné satisfaction, cela sera reconduit l'été prochain avec priorité à ceux qui n'ont jamais travaillé au village;

Il estime que l'espace roller était une erreur à ne pas reproduire.

### **Accessibilité**

Madame SABLAYROLLES aborde le sujet de la rampe d'accessibilité du presbytère et questionne quant à la vente de ce bâtiment et les travaux réalisés en régie par la commune. Elle estime que ce bien étant vendu à l'état, ce dernier aurait dû prendre les frais d'accessibilité à sa charge.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord avec ce point de vue mais la situation était plus compliquée. Ce cas de figure impliquait de céder une partie du domaine public ; c'est une procédure longue qui aurait retardée considérablement la vente.

la Réunion du PNR Grands Causses sur les Transports a été évoquée, cela a donné lieu à parler des déficiences du transport scolaire, beaucoup d'enfants restant sur le carreau à certains horaires. Le Maire va l'évoquer avec la COMCOM, le département et maintenant la région.

### **Travaux**

MME SABLAYROLLES demande le point sur l'accessibilité de la mairie au RDC, les travaux ont commencé.

Monsieur le Maire évoque l'avancée dans le dossier de la maison médicale

### **Divers**

Le 4e adjoint évoque l'inauguration de la stèle des harkis le 30 septembre à 11 h et annonce une future inauguration de l'ancien monument aux morts 14 -18 du cimetière rénové avec l'aide du Souvenir Français, certainement en novembre (à coordonner avec UNC)

Le Maire annonce que la date du 26 octobre pour l'accueil des arrivants ne "colle" pas, beaucoup de légionnaires étant absents ce soir là. Il faut revoir une date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce lundi 25 septembre 2017 à 18h40.

La Cavalerie, le 26 septembre 2017.

Le Maire

François RODRIGUEZ